

*Le Directeur de la Division du Commerce du Département de l'Economie  
publique, W. Stucki,  
au Directeur général au Ministère italien des Corporations, E. Anzilotti*

*Copie  
L MB*

Berne, 5 juillet 1935

Mon cher Collègue et Ami!

De retour des Etats-Unis, où j'ai négocié avec le Gouvernement américain<sup>1</sup>, j'ai pris connaissance de l'accord que le Dr. Vieli a signé le 18 juin à Rome<sup>2</sup>.

Je vous avoue franchement que le résultat de ces six semaines de négociations m'a causé une très grande déception et que je n'aurais pas signé un tel accord. Il ne répond vraiment en aucune façon aux principes de politique commerciale que le Gouvernement italien a proclamés publiquement et à diverses occasions pour le règlement de ses relations avec tous les Etats étrangers, à savoir l'équilibre de la balance commerciale et des paiements. J'estime que le nouvel arrangement ne se concilie pas non plus avec les déclarations particulièrement amicales que le Chef du Gouvernement italien a eu l'amabilité de faire à plusieurs reprises, en dernier lieu au moment de la signature de l'accord<sup>3</sup>, au sujet de son attitude à l'égard de la Suisse.

Je dois vous dire ouvertement que le statut des relations économiques italo-suisse ne peut pas être maintenu sur une telle base et que je me verrais obligé, bien malgré moi, de proposer au Conseil fédéral de dénoncer le traité de commerce en vigueur et d'aviser, en matière de paiement des marchandises, aux mesures appropriées pour la défense de nos intérêts. Toutefois, mon dernier espoir est que vous vous êtes déclaré prêt à venir en Suisse au début de juillet pour poursuivre les négociations. Je vous prie, dès lors, sincèrement et de la manière la plus pressante de vouloir bien réaliser votre intention le plus tôt possible, afin que puissent être apportées à l'accord du 18 juin les importantes améliorations qui sont réclamées par les milieux économiques<sup>4</sup> et parlementaires suisses avec toujours plus d'insistance, et que justifie pleinement la politique préconisée par le Gouvernement italien. C'est indispensable, à mon avis, si nous voulons éviter une situation très sérieuse. Je me tiens à votre disposition pour ces négociations dès le 8 juillet à Berne.

1. Cf. n° 132.

2. Cf. n° 129.

3. Du 8 mars. Cf. n° 106.

4. Cf. lettre du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie à W. Stucki, du 1<sup>er</sup> juillet, non reproduite.